

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-15



Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 7

L'an deux mil vingt deux

Le, 7 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET, Eric BREILLACQ, Joël RAVENEAU, Aurélie DELAPORTE

Représentés : néant

Excusées : Mégane MONNEAU, Véronique GAROUX, Francis KATCHATOUROFF, Romane HUET

Monsieur Joël RAVENEAU est nommé secrétaire de séance.

Objet : AUGMENTATION CHARGES LOCATIVES – LOCAL PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'augmentation de l'électricité, la locataire située Place de l'Eglise souhaite augmenter ses charges mensuelles.

Il est proposé de passer de 15 € mensuel à 20 € mensuel, à compter du 1^{er} juillet 2022. Un avenant au bail sera établi.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'augmentation des charges et la signature de l'avenant correspondant.

Candes Saint-Martin,
le 9 juin 2022

Pour Copie Conforme
Le Maire,

Stéphan PINAUD

